

SPÉCIAL ENTRÉE DANS LE MÉTIER N° 1b

AED prépro - Etudiants MEEF - contractuels alternants

Septembre 2022

ÉDITO

Candidat·e·s ou futur·e·s candidat·e·s aux concours, vous allez subir dès cette année les conséquences des réformes des concours et de la formation initiale mise en œuvre par le précédent ministre de l'Éducation nationale. Prétendant répondre à la crise de recrutement, ancienne mais qui a atteint des niveaux inédits pour cette rentrée 2022, ces réformes ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux et, au contraire, précarisent les étudiant·e·s et futur·e·s stagiaires, risquant de renforcer encore la difficulté à attirer de nouveaux et nouvelles candidat·e·s. Le SNES-FSU alerte pourtant depuis de nombreuses années le ministère sur la baisse du nombre de postes aux ouverts au concours et du nombre d'inscrits et demande que soient ouvertes systématiquement des listes complémentaires.

Pour le SNES-FSU, l'entrée dans le métier doit être remise à plat : nous défendons une formation ambitieuse, qui commencerait pour partie par de vrais pré-recrutements dès la licence, associés à un statut et une rémunération de fonctionnaire. La formation didactique et disciplinaire doit être centrale et les stages doivent y être véritablement intégrés, ce qui doit notamment passer par la formation des tutrices et tuteurs.

Nous revendiquons également un stage à tiers-temps, une 1^{ère} année à mi-temps et une deuxième année à 2/3 pour les néo-titulaires afin que l'entrée dans le métier soit progressive et soutenue par des temps de formation répondant aux attentes des stagiaires.

Tristan CORDELLA-GENIN
edm@nancy.snes.edu

LES DIFFÉRENTS STATUTS D'ÉTUDIANT·E·S EN PRÉPARATION AU CONCOURS

LES AED EN PRÉPROFESSIONNALISATION (AED PRÉPRO)

Les AED prépro signent un contrat de 3 ans en L2 et ont des missions et un salaire progressifs tout au long de leur contrat (de 8 h en L2 et L3, 6 h en M1 et M2). Elles/ils doivent s'engager à suivre un cursus menant aux métiers de l'enseignement, c'est-à-dire un master MEEF. Les AED prépro peuvent désormais renouveler leur contrat pour 1 an au-delà des 3 premières années afin de poursuivre le dispositif en deuxième année de master MEEF.

Bien que les fonctions des AED prépro soient progressives, elles/ils n'ont pas vocation à être des moyens d'enseignement et ne peuvent être amenés à exercer seul·e·s qu'en accompagnement personnalisé ou dans le cadre de remplacements courts et prévus à l'avance.

Contactez le SNES-FSU Lorraine si vous avez un doute sur le respect de vos droits !

LES ÉTUDIANT·E·S EN MASTER MEEF EN STAGE D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE (SOPA)

Dans le cadre des réformes des concours et de la formation initiale, les étudiant·e·s en master MEEF doivent suivre 18 semaines de stages en établissement scolaire : 6 semaines en M1 et 12 semaines en M2. En M2, ce stage doit être rémunéré à hauteur de 1200 € annuels, payés sur 10 mois. Il est de la responsabilité de l'INSPE et du rectorat de trouver un lieu de stage pour les étudiant·e·s, qui ne doivent pas assurer de responsabilités seul·e·s mais être toujours accompagné·e·s de leur tuteur/tutrice.

LES ÉTUDIANT·E·S EN MASTER MEEF ÉTUDIANT·E·S CONTRACTUEL·LE·S ALTERNANT·E·S (ECA)

Les étudiant·e·s en master MEEF ont pu opter pour le statut d'ECA qui implique la prise en charge de classes pour environ 6 h par semaine pour une année complète (216 h annuelles au maximum). Les ECA signent un contrat de droit privé pour un an avec le rectorat et reçoivent une rémunération de 725 € mensuels. Elles/ils doivent donc mener de front la préparation du concours, du master et leurs cours, ce qui peut mettre en péril leur réussite. Cette utilisation comme variable d'ajustement par l'administration se fait donc au détriment de la formation des futur·e·s enseignant·e·s.

LE CONCOURS :

Le SNES-FSU dénonce la diminution du poids des épreuves disciplinaires avec le passage à 2 épreuves orales. Il est en particulier vivement opposé à l'épreuve d'entretien, qui ressemble par trop à un entretien d'embauche et porte le risque d'un formatage des candidat·e·s.

ET APRÈS LE CONCOURS ?

Si vous êtes titulaire d'un master MEEF ou si vous avez une expérience dans l'Éducation nationale d'un an et demi au cours des 3 dernières années, vous serez affecté·e à temps plein. Dans les autres cas (Master disciplinaire par exemple), vous serez affecté·e à mi-temps.



Dans toutes les étapes de votre année, le SNES-FSU est à vos côtés.

Vous pouvez contacter les secteurs « entrée dans le métier »

- national du SNES-FSU pour toute question sur les saisies et résultats d'affectation sur un académie, sur le mouvement inter académique : fmaitres@snes.edu

- académique du SNES-FSU pour toute les autres questions : sur le mouvement intra académique à mouvement@nancy.snes.edu, sur votre année de stage ou sur toute autre question à edm@nancy.snes.edu

ENTRÉE DANS LE MÉTIER FUTUR·ES CERTIFIÉ·ES - AGRÉGÉ·ES CPE - PSY-EN EDO

Le SNES-FSU Lorraine répond à vos questions

- ⇒ Conditions de travail
- ⇒ Affectation
- ⇒ Concours
- ⇒ Carrière

Les militants du secteur
Entrée dans le métier (EDM)



Tristan CORDELLA-GENIN



Arnaud HOLZMANN

Permanence le lundi de 14 h à 17 h 30
☎ 03 83 35 20 69

📄 SNES-FSU Lorraine
15 rue Godron - CS 72235
54022 NANCY Cedex

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
edm@nancy.snes.edu

Vous pouvez aussi poser vos questions
aux militant·es du SNES-FSU Lorraine
lors des autres permanences
les mercredis et vendredis
de 14 h à 17 h 30

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux



Retrouvez toutes nos infos
sur le site du
SNES-FSU Lorraine



Pour adhérer au SNES-FSU
Montant de la cotisation : 25 €

